



EXTRAIT DU REGISTRE

VILLE DU BOUSCAT

DES

DOSSIER N° : 26

DESIGNATION D'UN REPRESENTANT
DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DE
L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'AIRAQ
(ASSOCIATION POUR LA
SURVEILLANCE DE LA QUALITE DE
L'AIR EN AQUITAINE)

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 8 Avril 2014

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 8 Avril 2014

**Nombre de Conseillers
en exercice : 35**

Membres présents : 32

Absent : 0

Excusés : 3

Présents : Patrick BOBET, Bernard JUNCA, Emmanuelle ANGELINI, Dominique VINCENT, Virginie MONIER, Joan TARIS, Odile LECLAIRE, Denis QUANCARD, Bérengère DUPIN, Gwénaél LAMARQUE, Bénédicte SALIN, Monique SOULAT, Daniel CHRETIEN, Philippe VALMIER, Françoise COSSECQ, Alain MARC, Agnès FOSSE, Sandrine JOVENE, Thierry VALLEIX, Didier BLADOU, Bernadette HIRSCH-WEIL, Nancy TRAORE, Sébastien LABAT, Géraldine AUDEBERT, Emilie MACERON-CAZENAVE, Gloria QUETGLAS, Grégoire REYDIT, Pierre CATARD, Pascal BROQUAIRE, Claire LAYAN, Fabien BARRIER, Patrick ALVAREZ

Excusés avec procuration : Philippe FARGEON (à Françoise COSSECQ), Pascal APERCE (à Agnès FOSSE), Nathalie SOARES (à Joan TARIS)

Absent :

Secrétaire : Daniel CHRETIEN

CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2014

DOSSIER N° 26 :

DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'AIRAQ (ASSOCIATION POUR LA SURVEILLANCE DE LA QUALITE DE L'AIR EN AQUITAINE)

RAPPORTEUR : M. LE MAIRE

L'élection d'un nouveau Conseil Municipal entraîne la réélection des conseillers municipaux délégués pour représenter la ville auprès de nombreux organismes.

La ville du BOUSCAT est représentée par un membre du Conseil Municipal à l'Assemblée Générale de l'AIRAQ. L'AIRAQ est l'Association Agréée pour la Surveillance de la Qualité de l'Air en Aquitaine.

VU l'article L. 2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les statuts de l'AIRAQ,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par :

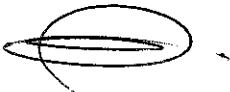
31 voix POUR

4 ABSTENTIONS (M. CATARD, M. BROQUAIRE, MME LAYAN, M. BARRIER)

Article unique : Désigne M. LAMARQUE en tant que membre du Conseil Municipal à l'Assemblée Générale de l'AIRAQ.

Fait et délibéré le 8 Avril 2014

LE MAIRE,



Patrick BOBET